



**Direction Générale de la
Coopération Internationale**

Appel à Candidature pour les Bourses de Mobilité Francophone

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidature pour des bourses de mobilité francophone: bourse de formation à la recherche et bourse de perfectionnement post-doc en recherche.

Les bourses de thèse sont accordées aux étudiants titulaires d'un master (DEA ou diplôme équivalent). Elles couvrent la période de préparation à la thèse (3 années au maximum). La bourse est accordée pour une durée d'une année académique renouvelable deux fois au maximum sous réserve des résultats obtenus et de leur évaluation favorable annuelle par le Conseil Scientifique de l'AUF.

La bourse comprend un billet aller-retour du pays d'origine au pays d'accueil, une indemnité mensuelle forfaitaire établie en fonction du niveau de vie de la région de séjour, une indemnité forfaitaire d'installation versée en une fois au début de chaque année académique accordée, une assurance maladie, accident et rapatriement. Cette bourse peut couvrir également les frais d'une seule mission par année académique qui sera accordée à l'un ou l'autre des directeurs de thèse dans l'établissement partenaire.

Les bourses de perfectionnement post-doc en recherche sont attribuées aux enseignants et /ou chercheurs en exercice au sein d'un établissement membre de l'AUF pour une durée de 3 mois minimum et 10 mois maximum.

Elles comprennent un billet aller-retour, une indemnité mensuelle, une indemnité d'installation et une assurance maladie, accident et rapatriement.

Vous trouvez ci-joint les règlements de ces 2 bourses ainsi que les formulaires à remplir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements dont relèvent les candidats avant le **31 décembre 2005**.